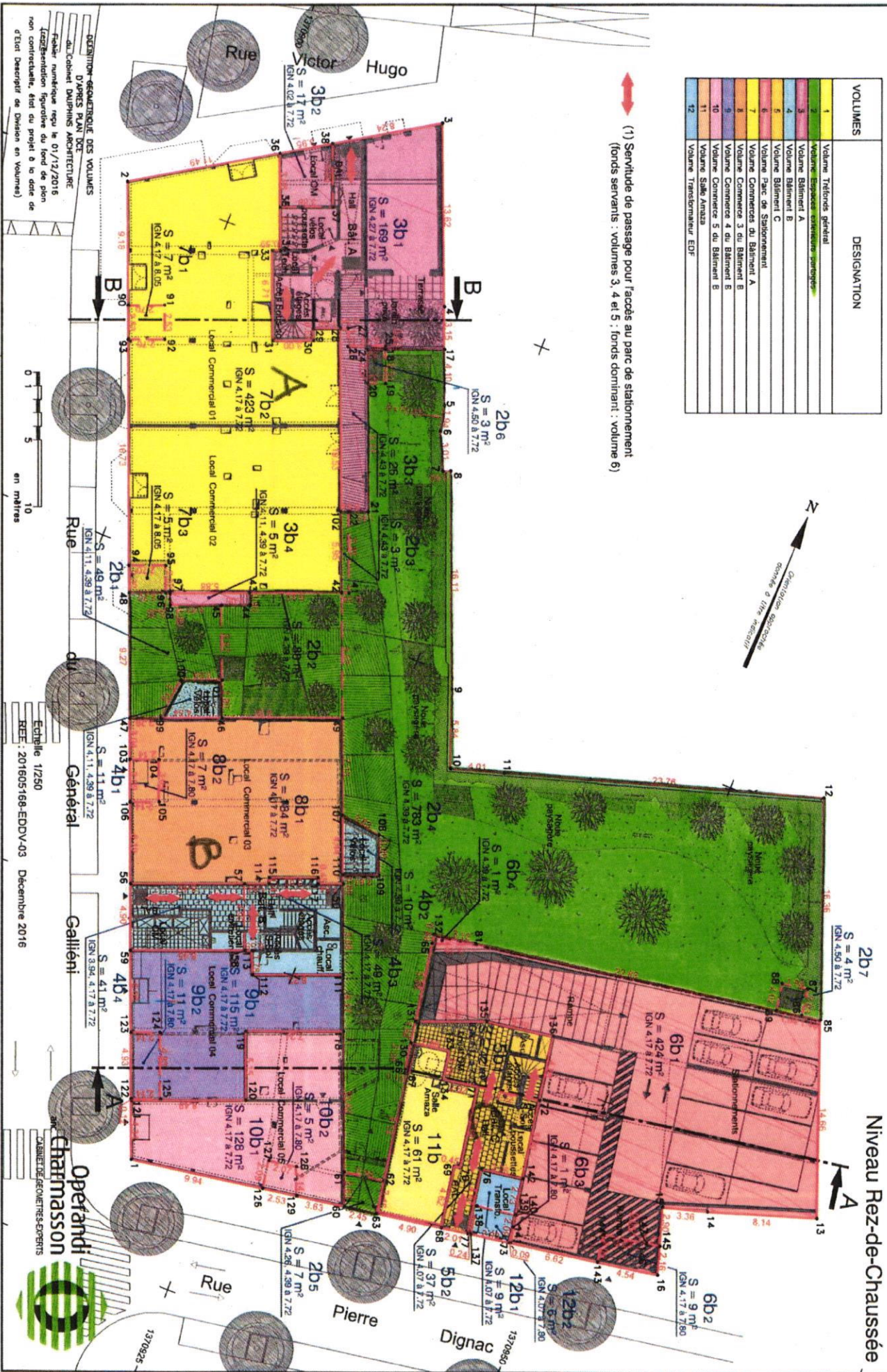


ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES  
TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

VOLUMES	DESIGNATION
1	Volume Témoins général
2	Volume Espace constructif protégé
3	Volume Bâtiment A
4	Volume Bâtiment B
5	Volume Bâtiment C
6	Volume Parc de Stationnement
7	Volume Commerce du Bâtiment A
8	Volume Commerce 3 ou Bâtiment B
9	Volume Commerce 4 ou Bâtiment B
10	Volume Commerce 5 du Bâtiment B
11	Volume Salle Amaza
12	Volume Transformateur EDF

(1) Servitude de passage pour l'accès au parc de stationnement  
(fonds servants : volumes 3, 4 et 5 ; fonds dominant : volume 6)



**b**  
Niveau Rez-de-Chaussée

DEMAIN - GEOMETRIQUE DES VOLUMES  
D'APRES PLAN DC  
du Cabinet DAUMHINS ARCHITECTURE  
Fabrizio Marchese reçu le 01/12/2016  
L'Etat de la servitude figurative du fond de plan  
non contractuel, fait au projet à la date de  
l'état Descriptif de Division en Volumes

Écriture 1/250  
REF : 201605168-EDDV03  
Decembre 2016

Opérandi  
Charmasson  
CABINET DE GEOMETRIES-ESPACES

**ACQUISITION ESPACES EXTERIEURS –  
OPERATION « LES ESTEYS DE GALLIENI »**  
Note explicative de synthèse

Par arrêté référencé PC n°33529 16K0062 délivré le 23 juin 2016, modifié les 22 septembre 2017 et 23 novembre 2018, la Commune a autorisé la SNC LINKCITY Centre Sud-Ouest à construire, sur les parcelles FY n°815-816 situées à l'angle des rues du Général Gallieni, Pierre Dignac et Victor Hugo, un ensemble immobilier comprenant 2 bâtiments organisés autour d'un jardin en cœur d'îlot accessible au public depuis la rue du Général Gallieni et la rue Pierre Dignac.

Le bâtiment septentrional dénommé bâtiment A (face à l'église), édifié sur une hauteur de R+1 à R+3, plus un attique, comprend 27 logements en accession libre.

Le bâtiment méridional (face à la Mairie) comprend deux blocs B et C séparés par une venelle et reliés par des passerelles à chaque étage. Il est édifié en R+3 plus un attique et compte 39 logements (25 logements locatifs sociaux et 14 logements en usufruit locatif social), dont 30% labellisés « Habitat Seniors Service ».

Par ailleurs, cet ensemble immobilier abrite 5 locaux commerciaux en rez-de-chaussée et des parkings en sous-sol.

Cette opération dénommée « Les Estey de Gallieni » a fait l'objet d'une DAACT indiquant une date d'achèvement des travaux au 18 avril 2019. Cette DAACT a été contestée par la Ville car il a été observé, lors du récolement des travaux intervenus le 03 septembre 2019, que certains d'entre eux n'étaient pas conformes. Les réserves qui ont été émises à cette occasion ont, depuis, été levées.

Il avait été convenu entre la Ville et le Promoteur que les espaces extérieurs seraient rétrocédés à la Commune, après achèvement complet des travaux tels que prévus dans le permis de construire et ses modificatifs. Cette rétrocession porte sur l'emprise désignée sous le nom « volume n°2 » matérialisée en vert sur le plan ci-joint, d'une superficie approximative de 929 m<sup>2</sup>. Il s'agit de l'ensemble des espaces verts extérieurs et voies piétonnes, ainsi que les noues paysagères, à l'exclusion du jardin privé du bâtiment A.

Préalablement, à la signature de l'acte, ces espaces extérieurs ont été transférés, par le Promoteur, à l'Association Syndicale Libre.

Un document d'arpentage réalisé par un géomètre viendra déterminer les emprises et superficies exactes des espaces extérieurs devant être rétrocédés à la Commune.

Les frais afférents à cette acquisition seront pris en charge intégralement par le promoteur.

La délibération a donc pour objet de :

- Accepter l'acquisition, par la Commune, moyennant l'euro symbolique dispensé de recouvrement des espaces extérieurs de la Résidence « les Estey de Gallieni », constituant le volume n°2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305296-20221102 DEL 20221103

Accusé de réception

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Le Maire de La Teste de Buch  
Patrick DAVET



033-213305296-20221102 DEL 20221103 - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique portant transfert de propriété et tout acte à intervenir.